

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le vingt-six janvier, à vingt heures trente, le Conseil municipal de FAUGUEROLLES, dûment convoqué le 22 janvier 2026, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle du Conseil de la Mairie, sous la présidence de Madame Maryline de PARSCAU, Maire de la commune.

Etaient présents : Mme Sandrine ALTIERI, Mme Cécile BEYNEX, M. David BIBENS, M. Alexandre CONTE, M. Emmanuel COTTON, M. Jean-Christophe DABEY, Mme Maryline DE PARSCAU, Mme Roxane GILLES, M. Eric JEAN-JUSTIN, M. Emmanuel MORIZET, Mme Béatrice VERDIER.

Etaient excusés : Mme Nathalie BIBENS, Mme Sylvie CHARREAU.

Était absent : /

Pouvoir : Mme Nathalie BIBENS à M. David BIBENS.

Secrétaire de séance : Mme Roxane GILLES.

Aucune remarque sur le précédent compte-rendu.

Madame le Maire propose de rajouter un point à l'ordre du jour : reprendre la délibération DCM 054/2025 concernant les demandes de subventions pour le projet d'aménagement des bâtiments communaux.

Le point concernant la modification simplifiée sur PLU est annulé.

DCM 2026/001 Annule et remplace la DCM 2025/054 Projet d'aménagement des bâtiments communaux : demandes de subventions.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Marchés Publics,

Madame le Maire explique au Conseil municipal avoir reçu un appel de la Sous-Préfecture concernant la demande de subvention DETR. Cette subvention doit être demandée à hauteur de 20% minimum, or, la demande initiale était de 12%. Il convient donc de modifier le plan de financement du projet.

Madame le Maire rappelle que ces futurs travaux ont fait l'objet de devis dans le cadre. Le montant prévisionnel des travaux s'élève à **254 883,00 € HT soit 305 860 € TTC.**

Madame le Maire propose les modifications suivantes :

Espace public (avec habitat sur emprise)	Montant	% du HT
coût total HT	254 883 €	100%
Subventions		
Etat DETR/DSIL	50 976 €	20%
Facil EC Département	43 330 €	17%
Fonds de concours VGA	79 596 €	50% du reste à charge de la commune
Total subventions	173 902 €	68 %
Autofinancement communal HT	80 981 €	
TVA (20%)	16 196 €	
Autofinancement communal TTC	97 177 €	

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil municipal, à l'unanimité,**

DECIDE de solliciter les subventions de l'Etat au titre de la DETR/DSIL, du Département au titre du FACIL et l'EPCI Val de Garonne Agglomération au titre du Fonds de concours pour le projet d'aménagement des bâtiments communaux selon le plan financier ci-dessus,

DECIDE d'approuver le plan de financement ci-dessus,

PREVOIT d'inscrire au Budget primitif 2026 les crédits nécessaires à la réalisation de l'opération,

DONNE tous pouvoirs à Madame le Maire pour signer les documents nécessaires à la réalisation de l'opération.

DCM 2026/002 Mise à jour du tableau des emplois : création et suppression de postes

Le Maire, rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, **les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.**

Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services et de modifier le tableau des emplois pour permettre des modifications de durée de l'emploi, des avancements de grade, des promotions internes, etc.

En cas de suppression d'emplois la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Social Territorial.

La délibération doit préciser :

- Le(s) grade(s) correspondant(s) à l'emploi créé,
- Le motif invoqué, la nature des fonctions, le niveau de recrutement et de rémunération de l'emploi créé, s'il s'agit d'un emploi de contractuel créé en application de l'article 3-3 de la loi précitée,

Considérant le précédent tableau des emplois adopté par le Conseil municipal le 11/06/2025.

Vu l'arrêté du 28/12/2020 établissant les Lignes Directrices de Gestion,

Vu l'arrêté du 04/03/2025 révisant les lignes Directrices de Gestion,

Vu la délibération n° DCM 039/2017 définissant les ratios d'avancement de grade,

Vu l'avis favorable du CST réuni le 23/09/2025, l'emploi d'agent d'entretien des locaux 20h est supprimé suite à la modification du temps de travail,

Considérant, qu'un agent est éligible à l'avancement de grade :

- **Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe** au poste d'agent d'accueil/ agence postale à compter du 01/03/2026

Il convient de mettre à jour le tableau des emplois.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE

- D'adopter les propositions du Maire,
- D'adopter le tableau des emplois ainsi proposé :

Emploi	Grade (s)	Catégorie	Durée hebdomadaire	Effectif pourvu	Poste vacant
Service administratif					
Secrétaire générale de mairie	Rédacteur	B	35h	1	0
	Adjoint administratif	C	35h	0	0
Assistante de gestion	Rédacteur	B	16h	1	0
	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	C	16h	0	0
Agent d'accueil / Agence postal	Adjoint administratif principal 2^{ème} classe	C	22h	1	0
	Adjoint administratif	C	22h	0	0
Service technique					
Cuisinière	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	C	29h	0	0
	Adjoint technique	C	29h	1	0
Agent technique polyvalent	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	C	35H	1	0
Agent entretien des locaux	Adjoint administratif	C	25,78h	1	0
Service médico social					
ATSEM	ATSEM principal 1 ^{ère} classe	C	29h	1	0
Fonction d'ATSEM	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	C	29h	1	0

DCM Modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme n°2

Délibération initialement prévue dans le cadre du projet d'implantation d'un magasin CocciMarket sur la commune. Les plans initiaux du projet prévoyaient un toit en tuiles imitation tuiles en terre cuite. Le règlement actuel du P.L.U. ne l'autorisait pas.

Le projet prévoit désormais un toit plat et il n'y a pas de contre-indication pour cette spécificité dans le règlement en vigueur.

Il n'y a plus donc lieu de prendre cette délibération.

Discussion :

Le nouveau plan du projet circule dans l'assemblée.

Proposition de faire une demande pour des bornes de recharge pour voitures électriques → voir avec MOBIVE (TE47)

Remarque de Jean-Christophe DABEY : l'éclairage n'apparaît pas sur le plan, se demande si l'éclairage est prévu sur le bâtiment en façade ou s'il serait solaire.

Proposition de faire une demande pour un guichet automatique.

DCM 2026/003 Motion de soutien au monde agricole

Madame le Maire informe le Conseil avoir reçu un mail émanant du syndicat des Jeunes Agriculteurs 47 proposant d'adopter la motion suivante :

Le Conseil municipal de Fauguerolles,

Considérant la situation de détresse économique, sociale et morale que traverse actuellement le monde agricole, marquée par une dégradation sans précédent des trésoreries, une chute durable des prix des céréales et une augmentation continue des charges de production ;

Considérant la suppression de nombreuses matières actives phytosanitaires sans solutions alternatives viables, conduisant certaines filières agricoles à de véritables impasses sanitaires spécifiques au contexte français ;

Considérant la mobilisation massive et persistante de l'ensemble du syndicalisme agricole depuis plusieurs années, traduisant un malaise profond et durable du secteur ;

Considérant l'opposition largement exprimée par le monde agricole au projet de traité de libre-échange entre l'Union européenne et les pays du Mercosur, traité jugé incompatible avec les exigences sanitaires, environnementales et sociales imposées aux agriculteurs français ;

Considérant que si une large majorité de Français se déclare attachée à son agriculture, les actes politiques concrets permettant d'en assurer la pérennité tardent à se matérialiser ;

Considérant que les réponses apportées jusqu'à présent relèvent davantage de mesures ponctuelles que d'un véritable traitement de fond, seul à même de répondre durablement aux difficultés structurelles du secteur ;



Considérant l'instabilité politique nationale susceptible de remettre en cause les engagements financiers annoncés et d'aggraver l'incertitude pesant sur les exploitations agricoles ;

Cette motion demande à la commune :

- Son **plein soutien aux agriculteurs** et à leurs familles, acteurs essentiels de la souveraineté alimentaire, de l'économie locale et de l'aménagement du territoire ;
- Sa **demande du retrait immédiat du projet de traité Mercosur**, incompatible avec la défense d'une agriculture française exigeante et durable ;
- Son opposition à la **surtransposition des normes européennes**, source de distorsions de concurrence et de complexité administrative ;
- Sa demande de **simplification administrative immédiate**, afin de permettre aux agriculteurs de se consacrer pleinement à leur activité ;
- Son refus de toute logique de **contrôle excessif et de surveillance généralisée**, sans dialogue ni accompagnement ;
- Son exigence qu'aucun **produit phytosanitaire ne soit supprimé sans solution alternative efficace** et économiquement viable.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

DECIDE de ne pas adopter la présente motion.

Discussion :

Le Conseil regrette la contradiction entre le contenu de la lettre accompagnant la motion et la politique de la présidence de la FNSEA à l'échelle nationale.

VOTE
Pour : 0
Contre : 1
Abstention : 11

M. Emmanuel COTTON a voté contre.

Questions diverses

Organisation du bureau de vote : les tableaux des permanences pour les deux tours des élections municipales des 15 et 22 mars ont été complétés.

Permanences salle des fêtes : permanences pour le mois de mars OK

Révision du P.L.U. : Un questionnaire a été envoyé par le cabinet en charge de la révision du P.L.U. (UrbaDoc Badiane) et a été présenté au Conseil pour y répondre.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire déclare la séance close. Les délibérations prises ce jour, portent les numéros DCM 2026/001 à DCM 2026/003.

Fin de séance à 22h17.

Le Maire, Maryline DE PARSCAU	La Secrétaire de séance, Roxane GILLES
----------------------------------	---